



District de Savoie de Football  
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX  
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81  
email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr



## ASSEMBLEE GENERALE – SAMEDI 22 JUNI 2019 SALLE DES FETES DE MOUTIERS

### ORDRE DU JOUR

14 H 30

Accueil des Clubs  
Récupération des classements « **Challenge Carton Bleu** »  
Règlement des cotisations District : 140€  
Règlement Secrétariat : 195€  
Remise des Documents pour cette Assemblée.

15 H 00

Ouverture de cette Assemblée par le Président du District  
Allocution de Monsieur le Président du Club de L'E.S. TARENTEISE  
Allocution de Monsieur le Maire de MOUTIERS  
Prise de parole de Monsieur Didier ANSELME concernant l'ensemble de la Saison 2018/2019  
Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue à LA ROCHETTE le 23 Juin 2018  
Approbation des différents Comptes Rendus du Secrétaire Général et des Commissions  
Approbation du Budget Prévisionnel et des Tarifs  
Election d'un Membre au Comité Directeur.  
Examen des VŒUX posés par le District et les Clubs

**Présence Obligatoire  
des clubs**

**Amende de 140€  
en cas d'absence**

### **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**

Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du Club**  
Prise de parole du Président de LAURAFoot et des Différentes Personnalités.  
Remise des Médailles de LIGUE et de DISTRICT  
Remise des Fanions aux clubs champions et des Ballons d'Honneur  
Clôture de l'Assemblée par le Président du District  
Vin d'Honneur offert par la municipalité suivi du Repas.

### Sommaire

• Secrétariat	p. 2 à 5	• Commission des Arbitres	p. 13 à 17
• Trésorerie	p. 6	• Commission Statut Arbitrage	p. 17 à 23
• Commission Sportive seniors	p. 7-8	• Commission de Discipline	p. 23 à 25
• Commission des Jeunes	p. 8-9	Annexes :	p. 26
• Commission Foot Loisirs	p. 10	<i>Amendes, Statuts arbitrage, Infos clubs</i>	
• Commission des Coupes	p. 11		
• Commission Féminine	p. 11		
• Commission Technique	p. 12-13		



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de  
faire vivre le Football, nous  
saisissons la balle au bond.

# Comptes-Rendus

## SECRÉTARIAT

17 juin 2019

### Correspondances reçues

#### Courriers reçus 11 Juin au 17 Juin 2019

##### Commission de Discipline :

**Rapports reçus :** Didier ANDELME – Florent BURLOUX (2)

- Réception d'absence de Mr. Anthony BOCQUET à convocation.
- F.C. CHAMBOTTE Mr. Emmanuel BONTRON passera consulter le rapport du délégué aux finales de Coupe.
- Mr. Fabrice CLAPPIER Président de LA RAVOIRE signale l'absence de Mrs Valentin LUQUET et Yohan REUTER à la convocation du 14 Juin.
- Certificat médical absent Anthony GROS

##### Commission d'Appel disciplinaire

- COGNIN demande une copie des rapports des deux arbitres suite au compte-rendu d'audition du 10 Juin 2019, Dossier N° 5.

##### Commission des Jeunes et Technique :

- UGINE signale qu'il ne pourra pas se rendre à la journée des Débutants.
- C.A. MAURIENNE explications suite aux feuilles manquantes en U11 et U13.
- DRUMETTAZ MOUXY leur tournoi prévu le Lundi de Pentecôte ayant été remis se déroulera le 23 Juin.
- F.C. CHAUTAGNE concernant amende en U11 pour feuille manquante.

##### Commissions Sportive – Coupes – Féminines – FUTSAL

- VAL D'HYERES désidératas pour le championnat 2019/2020 de leur équipe Séniors D2.
- VAL D'HYERES demande mutation supplémentaire pour leur Equipe Séniors 1 saison 2019/2020.
- BRISON ST. INNOCENT désidératas pour la saison 2019/2020.
- F.C. HAUTE TARENTEISE concernant championnat à 11 Féminin.
- LAURAFoot demande les clubs accédant en U18 – U16 et séniors Régional 3.
- LAURAFoot liste des clubs non inscrits en Coupe de France.
- US LA RAVOIRE : demande de mutation supplémentaire
- MONTMELIAN AF : demande de changement de poule seniors pour leur équipe 2
- Retour CARTONS BLEUS :** MERCURY : D4 – F.C. HAUTE TARENTEISE : D2 – D3 – U17 – U15 -NOVALAISE : D2 -D5 D2 Féminine – LA BATHIE : D5 (manque l'Equipe Sénior 1) – UGINE : U17– MODANE : U15 et U17 - GPT AVANT PAYS SAVOYARD : U15 D2 – MONTMELIAN : Séniors 1 et 2 – Féminine – U15 D3 – U15 D1 – F.C. CHAMBOTTE 3 – St. REMY Féminines – CHAMBERY SPORT 73 : Séniors D1 – D3 – D5 – U17 D2 – U15 D2 – AIX LES BAINS F.C. Séniors D2—US MODANE Seniors 1 et 2



St Alban-Leysses

**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL**  
**SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**  
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION  
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE  
Tél. : 04 79 44 16 73—Email : sp2000co@groupefrasteya.com



St Alban-Leysses

# Comptes-Rendus

## Commission des Arbitres :

-Mr. Muhamet GUNES demande pour intégration le District HAUTE SAVOIE suite à déménagement.

**Indisponibilités :** Mohamed DAIF

-Mr. Vincent BAYLOT modification statut de l'Arbitrage. Désire ne plus représenter AIX LES BAINS F.C.

-Réception dossier arbitre de Mr. Youssef LAHMIDI avec chèque de 10€ - Dossier médical et questionnaire Arbitre

-Mr. Benoit DUFONTENY concernant décès de la Grand-mère de ses enfants.

## Commission des Terrains :

-Commission Régionale réception classement en E5 Niveau gazon du terrain de LA BATHIE jusqu'au 13/06/2029

Sera classé en E4 lors de la réception des documents des nouveaux vestiaires.

## Courriers Divers :

-Remerciements de Mr. Jean Pierre VIAL Sénateur pour invitation à l'Assemblée Générale et s'excuse de ne pas pouvoir y assister.

-CDOS signale que Mr. Christophe VALENTINO sera leur représentant à l'A.G. du District.

-Mr. Alain FAVRE U.S. MODANE invitation à Président District pour centenaire du Club.

-Mr. Yannick SAVOIE Président du F.C. CHAMBOTTE excuses suite au protocole non respecté par ses joueurs lors de la Finale de Coupe U20.

-Mr. Jean Claude TONDEUR concernant certains manquements lors de l'utilisation de la Maison des Sports.

-Mr. Eric MURTIIN intendant LAURAFoot signale que la dotation de Sacs à Ballons pour les clubs engagés au 3<sup>ème</sup> Tour inclus de la Coupe de France n'est pas reconduite cette saison 2018/2019.

-F.C. HAUTE TARENTOISE demande de renseignements pour un dossier de financement d'un terrain synthétique.

-Mr. Jean Paul CHAIX Président du C.A. MAURIENNE suite aux articles parus concernant la journée des finales des Coupes.

-LAURAFoot concernant les FUSIONS.

-Mr. Florent BURLOUX demande à intégrer la commission des Arbitres.

-DRUMETTAZ MOUXY réception nouvelle adresse de Mr. Jean Michel FOURNIER Président du Club.

-J.S. CHAMBERY réservation 1 repas pour A.G.

-DRUMETTAZ MOUXY réservation de 2 repas pour A.G. avec chèque de 44€.

-LOCABOX réception remboursement du Dépôt de garantie.

-LAURAFoot ordre du Jour de l'A.G. du 29 Juin 2019 à l'E.N.S. GERLAND 46 Allée d'Italie à LYON 7<sup>ème</sup>.

-F.F.F. effectif nominatif des délégués nationaux 2019/2020.

**-Invitations A.G. des Clubs :** BOZEL 28 Juin à 20H00 Stade PAUTOT – CHAMBERY SAVOIE FOOT : 20 Juin à 19H00 salle du Stade municipal. – MERCURY : 22 Juin à 10H00 au Mille Club – UGINE vendredi 28 Juin Salle ROBESPIERRE – PONT DE BEAUVOISIN Vendredi 28 Juin Stade Guy FAVIER – DRUMETTAZ MOUXY 21 Juin salle polyvalente de DRUMETTAZ 19 Heures – CHARTREUSE GUIERS 03 Juillet Stade de St. LAURENT du PONT—US DOMESSIN le 28 juin à la salle des Fêtes à 19h30

Le District remercie les clubs pour leur invitation à leur assemblée générale et prie les clubs suivants de bien vouloir excuser le District à leur assemblée :

US PONTOISE, FC MERCURY, MONTMELIAN AF, US DOMESSIN



## **ATELIER DE SERIGRAPHIE**

346, Rue Aristide Bergès- CHAMBERY

**Tél. 04 79 25 62 71**

mail. [jpcreation@wanadoo.fr](mailto:jpcreation@wanadoo.fr)

# Comptes-Rendus

## A l'intention de tous les clubs

### CREATION D'UN CHAMPIONNAT DE FOOT A ONZE FEMININ

Afin de préparer la prochaine saison et de savoir si nous pourrions créer un championnat Féminin de FOOT à 11 en Savoie, nous invitons les clubs (possédant suffisamment de licenciés féminines) qui souhaitent engager une équipe à 11 la saison prochaine, à transmettre cette information à la Commission Féminines **avant le 30 juin 2019**.

## Date du prochain Comité de Direction

Le prochain COMITE DIRECTEUR aura lieu le **MARDI 02 JUILLET à 19 H 30**.

## Assemblée Générale du 22 juin 2019

L'ASSEMBLEE GENERALE DE DISTRICT AURA LIEU LE SAMEDI 22 JUIN 2019 SALLE DES FETES DE MOUTIERS A 15 H. VOUS EN TROUVEREZ L'ORDRE DU JOUR SUR CE P.V.

**LA PRESENCE DE TOUS LES CLUBS EST OBLIGATOIRE. TOUTE ABSENCE SERA AMENDEE DE 140€.**

Veuillez trouver ci-dessous, le lien qui vous a été adressé, pour consulter le dossier de présentation de l'Assemblée Générale du District de Savoie de Football qui aura lieu le samedi 22 juin 2019 à MOUTIERS (rubrique DOCUMENTS/ Procès-verbaux/Assemblée Générale Dossier de Présentation

<https://savoie.fff.fr/documents/?cid=30>

## Note aux clubs

Note au club de LA MOTTE-SERVOLEX

Après consultation de la FFF, il s'avère que vous n'avez pas encore fait le nécessaire pour l'utilisation des bons d'achats attribués par la FFF dans le cadre de la victoire en coupe du monde 2018 (opération 2 étoiles).

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au district.

  
**COSEEC France**  
Sols et Équipements Sportifs

Tel : 04 50 68 84 26 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : [www.coseec.fr](http://www.coseec.fr)  
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY

Distributeur

  
La Matière Technique

  
Mobilier Sportif

  

Resp. Savoie!

**Gilbert GRUFFAT!**

Tel : 06 83 86 59 48!

E Mail : [gilbertgruffat@coseec.fr](mailto:gilbertgruffat@coseec.fr)

# Comptes-Rendus

## Challenge de la Sportivité—Carton Bleu 2018-2019



Après la mise en place du carton « Bleu **Automne** » c'est maintenant au tour de la phase **printemps** pour les catégories **U 15 - U 17** ainsi que pour toutes les catégories **séniors, féminines et FUTSAL**

Chaque club de ces catégories a reçu un document dans leur boîte e-mail officiel qu'il devra remplir et renvoyer au plus tôt au secrétariat du district ou le remettre lors de l'Assemblée Générale du **22 Juin 2019**.

**Attention : il faut noter uniquement les clubs qui vous ont reçu.**

Si vous rencontriez un problème pour ouvrir le fichier reçu par mail, ci-dessous le lien pour un document vierge qui devra être rempli en majuscule.

<https://savoie.fff.fr/simple/challenge-de-la-sportivite-carton-bleu-2018-2019/>

**Tous les clubs qui ne renverraient pas ce document à la date prévue seront automatiquement retirés de ce challenge**

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

Mr SPADA Jérôme au 06.76.04.25.57

## Rectificatif Information licences 2019/2020

*Dans le cadre d'une demande de licence traditionnelle (format papier), le certificat médical doit être **OBLIGATOIREMENT** rempli directement sur la demande de licence (**Si réclamé**). Tout certificat établi en parallèle sera refusé.*

*Dans le cadre d'une demande dématérialisée, le certificat médical téléchargeable devra être utilisé car le licencié remplit sa demande de licence en ligne.*



**brasserie oucédon**  
Une cuisine de produits frais La Ravoire tel: 04.79.44.48.36

## TRÉSORERIE

17 juin 2019

### Reçu

#### Virement

FC VILLARGONDRAN : 106,00  
AS TRESSERVE : 575.10

#### Chèque

BIOLLAY PRO FC : 459,06

### Assemblée générale—Règlement des sommes dues

**Merci à tous les clubs de bien vouloir venir à l'assemblée générale du Samedi 22 juin 2019 à MOUTIERS munis du chéquier du club afin de prévoir :**

- **de solder les sommes dues pour la saison 2018/2019 (chèque encaissé avant fin juin).**
- **de régler la somme de 335€ (cotisation et secrétariat—chèque qui sera posé fin Juillet)**
- **de régler les engagements d'équipes (chèque qui sera encaissé fin Août)**



**C10 BILLON**

**73330 DOMESSIN  
04 76 31 10 27**

## Comptes-Rendus

# COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Président : Christophe VALENTINO - 06 64 95 30 10  
Responsable : Alain HANS—06 28 06 72 52  
Responsable D6 –Loisirs : Jérôme SPADA- 06 76 04 25 57  
Membres : Jacky GACHET—06 12 22 99 82—Patrick GIFFARD-LEVEQUE

[sportive@savoie.fff.fr](mailto:sportive@savoie.fff.fr)

**Réunion du 17 juin 2019**

**Présents** : MM. Alain HANS, M. Jacky GACHET, Patrick GIFFARD-LEVEQUE

**Excusé** : M. Christophe VALENTINO

### Courrier reçu

#### Desiderata 2019/2020

- AS BRISON ST INNOCENT : desiderata pour jouer en Poule D3, B.

La Commission vous remercie, cela évite un tirage au sort.

- VAL D'HYERES : desiderata pour jouer en poule D3 B et jumelage avec équipe R3 (attention pas toujours évident avec la ligue).

### Homologations

#### Match N° 20465413 : FC ST MICHEL—FC STE HELENE, D3, Poule B du 28/04/2019

Résultat acquis sur le terrain

FC ST MICHEL : 3 buts, 3 points

FC STE HELENE : 2 buts, 0 point

#### Match N° 20916749 : USC AIGUEBELLE 2—AS BRISON ST INNOCENT 2, D5 Poule A du 26/05/2019

Résultat :

USC AIGUEBELLE 2 : 4 buts, 1 point

AS BRISON ST INNOCENT 2 : 4 buts, 1 point



# Comptes-Rendus

## Classements—Note aux clubs

Les classements sont donnés sous réserve d'homologation et de procédures en cours.

### Saison 2019/2020

Les engagements et desiderata seront à réaliser, comme les saisons précédentes, sur FOOT CLUBS, avant le

**26 juillet 2019.**

La composition des poules sera communiquée ultérieurement.

## COMMISSION des JEUNES

**Président** : Christophe VALENTINO - 06 64 95 30 10  
**Cadets – U17** : Martine LECHALARD—06 13 59 62 41  
**Minimes – U15** : Gilles HUNSTEDT – 06 11 58 79 78  
**Benjamins – U13** : Hugues DIETZ - 06 84 83 88 21  
**Pupilles—U11** : Jérôme SPADA—06 76 04 25 57-Noël BAILLY— 06 41 42 53 71  
**Poussins – U9** : Hernani SOARES—06 22 26 47 52  
**Débutants – U7** : Edouard FROGER—06 10 56 18 18

[sportive@savoie.ffs.fr](mailto:sportive@savoie.ffs.fr)

Réunion du 17 juin 2019

**Présents** : MM. Noël BAILLY, Hugues DIETZ, Hernani SOARES, Jérôme SPADA, Mme Martine LECHALARD

**Excusés** : MM. Christophe VALENTINO, Gilles HUNSTEDT



# Comptes-Rendus

## Classements—Note aux clubs

Les classements sont donnés sous réserve d'homologation et de procédures en cours.

### U13

- CA MAURIENNE : lu et noté, merci de votre réponse.
- AS NOVALAISE : lu et noté
- ES DRUMETTAZ-MOUXY : report de leur tournoi U13 au Dimanche 23 juin.
- FC ST BADOLPH : tournoi U13 du Dimanche 16 juin

#### Tournois

#### **ES DRUMETTAZ-MOUXY et FC ST BALDOPH :**

Pour ces clubs, accord de la Commission, dans la mesure où le temps de jeu ne dépasse pas le temps autorisé.

#### Amendes

Pour feuilles de match demandées et non transmises, les clubs suivants sont amendés de 35 € :

FC NIVOLET  
FC AIX LES BAINS  
AS HAUTE COMBE  
BIOLLAY PRO FC  
FC CHAMBOTTE  
US LA MOTTE-SERVOLEX  
CA YENNE  
FC BAUGES

### U11

#### « Feuille de Plateau manquante »

- Plateaux du 25/05/2019, Club(s) concerné(s) :  
**CHAMBERY SF .LA MOTTE.BIOLAY-PRO**  
Merci de l'envoyer avant le Lundi 17 JUIN 2019

#### « Info club »

**CAM** : Lu et Noté

**FC CHAUTAGNE** : lu et Noté. L'Amende pour « feuille de plateau demandée non parvenue » sera annulée

## COMMISSION FOOT LOISIRS

**19 Juin 2019**

La Commission Loisir du District de Savoie de Football organise le samedi 29 juin prochain, un Critérium Loisir « Football à 8 ».

Le club de l'US LA MOTTE SERVOLEX accueillera cette première au niveau départemental.

Le Critérium Loisir est ouvert à toutes les sections Loisirs et Vétérans (Licences Libre ou Loisir ou Assurance de Groupe).

Le RDV est fixé à 17H00. Fin aux alentours de 20H00.

Au programme :

Présentation de la philosophie du Critérium aux référents.

Rapide projection sur la saison prochaine aux référents.

Alternance entre pratique FOOTBALL A 8 et accès libre à la pratique du FUTNET (tennis ballon).

Les valeurs défendues : Etat d'esprit, Partage et Plaisir de se retrouver.

Une collation offerte par le District de Savoie de Football, viendra ponctuer l'évènement.

L'objectif du rassemblement est de permettre une première prise de contacts entre les différentes sections Loisirs et Vétérans et leurs référents.

### **Contacts Référents Commission Loisir du Département :**

Patrick GIFFARD LEVEQUE (Président de la Commission) : giffard.patrick@bbox.fr - 06.32.66.95.59

Edouard FROGER (CTD 73) : edouard.froger@savoie.fff.fr - 06.10.56.18.18

Nous souhaitons lister les référents des sections Loisirs / Vétérans sur le département de Savoie :

Merci de compléter le formulaire en ligne (lien ci-dessous) :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdcPmlu7kkK3Rivj6KYvoel3HSg3U1w2sRTRuTZBhVHmfpFEA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdcPmlu7kkK3Rivj6KYvoel3HSg3U1w2sRTRuTZBhVHmfpFEA/viewform?usp=sf_link)

Un mail a été envoyé le mardi 18 juin 2019, à tous les clubs affiliés FFF du Département.

Merci aux correspondants « Clubs » de transmettre les informations aux référents des Sections Loisirs / Vétérans.

---

## COMMISSION DES COUPES

Pour tous renseignements concernant les coupes  
Contact : Alain SALINO - 06.84.99.51.32

*Réunion du 17 juin 2019*

**Présents** : MM. Alain SALINO, Denis CRESTEE, Maurice BILLAUD

**Excusé** : M. Alain CLERT

### Coupe de France 2020

La Commission Régionale des Coupes vous informe que les clubs suivants n'ont pas encore validé leur engagement en Coupe de France.

**Date limite d'engagement : 15 juin 2019.**

CA YENNOIS  
US GRAND MONT LA BATHIE  
FC VILLARGONDRAN  
FC LAISSAUD  
FC STE HELENE  
FC ST BALDOPH  
CHAMOIX SPORT FOOT

## COMMISSION FÉMININE

17 juin 2019

**Présidente** : Mme Michèle BOUVET

**Membres** : Paulette GUYOT (référente CAF), Hernani SOARES (Futsal)

### A l'intention de tous les clubs

#### CREATION D'UN CHAMPIONNAT DE FOOT A ONZE FEMININ

Afin de préparer la prochaine saison et de savoir si nous pourrions créer un championnat Féminin de FOOT à 11 en Savoie, nous invitons les clubs (possédant suffisamment de licenciés féminines) qui souhaitent engager une équipe à 11 la saison prochaine, à transmettre cette information à la Commission Féminines **avant le 30 juin 2019.**

-----

## COMMISSION TECHNIQUE

17 juin 2019

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Jimmy JUGLARET—ETD (Educateur Technique Départemental) - jjuglaret@savoie.fff.fr

### Membres de la Commission Technique—2018-2019

Représentant du Comité de Direction : Jean Marc GUICHARD

Samuel ALKACHEV — Benjamin ALLART — Abdesslem ARAFA — Damien BILLIET—Guillaume BRANDELY— Christian BROCHE — Thomas COSTE — David COURRIER — Philippe DHERBEYS — Rafik ES-SLASSI—Olivier FRESCHI - Yoann FURCY — Cédric GAUTHIER — Roger KAPUNDJU — Bertrand LECONTE —Jean Christophe LECOQ — Julien PERNEY — Julien PEULTIER — Gilles ROLLET — Marc ROULET — Jonathan SERENA —Mickaël SERRA—Lionel TROLLIET — Romain VERGER

### Formations saison 2018-2019

#### Note aux clubs

**Vous pouvez inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2019-2020, en passant par le site du District. Actuellement uniquement en ligne les CFF1 et CFF2 de fin août début septembre 2019**

**Un tableau récapitulatif des dates des formations sera en ligne début Juillet (rubrique formation) et sera envoyé aux clubs afin de pouvoir anticiper les inscriptions de vos éducateurs aux différentes formations.**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin.

#### Note aux clubs

**Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation**

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants de d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente. Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS**

# Comptes-Rendus

## Formation saison 2019-2020

### - Formation CFF1—limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards

**Dates** : les 24, 25, 31 aout et 1er septembre 2019 avec hébergement

**Lieu** : LESCHERAINES ou CONFLANS

**Coût** : 190€ (candidats licenciés en Savoie) - 380€ (candidats licenciés hors département)

#### **Inscriptions reçues : 12**

Sylvie GARREAU (AS HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Sébastien AJOVALASIT—Ernest PICQUE (AS CUINES)

Fatih AKSU—Nadir KHANFAR (CHAMBERY SPORT 73)

Corentin GILLET (US LA MOTTE SERVOLEX)

Mourad NASRALLAH (COGNIN SP)

Jonathan GINIAUX (ST PIERRE D 'ALBIGNY)

Mathilde LATHUILE—Amandine SAVOYE (AS UGINE)

Noah BEAULIET (US LA MOTTE SERVOLEX) à confirmer

Tony PORTIER (LE BOURGET DU LAC) en attente de validation de licence

### - Formation CFF2—limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards

**Dates** : les 24, 25, 31 aout et 1er septembre 2019 avec hébergement

**Lieu** : LESCHERAINES ou CONFLANS

**Coût** : 190€ (candidats licenciés en Savoie) - 380€ (candidats licenciés hors département)

#### **Inscription reçue : 1**

Zakaria EL ADDANI (AS UGINE)

## COMMISSION des ARBITRES



Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52

Vice Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75

Responsable Désignations Jeunes : M. Jérôme FALLETI, Port : 06 20 04 13 18

Responsable Désignations Seniors : M. Christophe DUPAYS, Port : 06 13 19 58 14

[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

**Réunion du lundi 17 juin 2019**

# Comptes-Rendus

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Jérôme FALETTI, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON, Luc ALIX, Alphonse LOMBARD

## Félicitations



**M. Loic LEROUX** (BOURGET UNITED FUTSAL) pour sa validation des modules de formation synonyme de nomination Catégorie Arbitre Ligue « R3 »  
Ainsi que sa nomination Catégorie Arbitre « Futsal Ligue R1 »  
Major de la catégorie R2 Futsal (saison 2018-2019)



**M. Christophe LAZARET** (CHALLES LES EAUX) pour sa nomination Catégorie Arbitre Ligue « Futsal Ligue R3 »

## Encouragements à nos Arbitres LIGUE AURA

M. Julien BOUTET (LA RAVOIRE), maintien Catégorie AAR1 P  
M. Said SERBI (PORT CROIX ROUGE), 4ème, Catégorie AAR1  
M. Muhammet GUNES (CHAMBERY SPORT 73), 10ème, Catégorie AAR1  
M. Mohamed DAIF (LES BAUGES), 3ème, Catégorie R3 et 6ème en FUTSAL R1  
M. Faical REMILI (VAL D'HYERES), 3ème, Catégorie FUTSAL R1  
M. Brian CALI (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL), 7ème, Catégorie R3

## Encouragements

Les membres de la Commission des Arbitres, son Président, restent confiant et invitent M. Tolgahan KOCA (MONTMELIAN), à rééditer sa candidature d'Arbitre de LIGUE SENIORS R3, dès la prochaine saison 2019-2020

## Ecole d'Arbitrage Octobre 2019

### Ecole d'Arbitrage, Saison 2019 – 2020, 1ère session

**Note aux clubs :** Vous pouvez dès maintenant inscrire vos candidats (es) pour la FORMATION avec HEBERGEMENT qui aura lieu

Les Vendredi 19 octobre, Samedi 20 et dimanche 21 octobre 2019, Lieu à définir

le Samedi 26 octobre 2019 au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE à CHAMBERY  
pour l'Examen Final (1ère session de Formation Initiale d'Arbitrage)

Candidature reçue :

-M. Benoit TASSARD (CCEUR DE SAVOIE)

# Comptes-Rendus

## Programmation de l'Assemblée Générale des Arbitres et Test Physique

Cher collègue,

Merci de prendre note que le regroupement de début de saison (**OBLIGATOIRE**) Se déroulera le :

**Samedi 07 septembre 2019 à LA RAVOIRE**

Rendez-vous à 8h00

**Programme de la matinée,**

\*TEST PHYSIQUE 'TAISA' : Stade PLAINE des SPORTS

Chemin des DROUILLES

73490 LA RAVOIRE

A partir de 11h30

\***ASSEMBLEE GENERALE des ARBITRES** : Salle à LA RAVOIRE

(l'adresse sera diffusée sur PV officielle du District)

A partir de 13h00

\***RESTAURATION** : sur place, (repas offert par le district de football de Savoie) et sur réservation

## Information Renouvellement LICENCES Arbitres

### Message aux Clubs et Arbitres

Le renouvellement des licences arbitres a été modifié.

Pour cette nouvelle saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur Club d'appartenance pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci en ont été informés par mail), vous avez possibilité de faire cette démarche administrative via FOOTCLUB.

Le formulaire de demande de licence vierge est disponible sur le site de la LAuRAFoot :  
Concernant les arbitres indépendants, le bordereau est à renvoyer dûment complété  
avec un règlement de 20,50 euros  
à la LAuRAFoot (service compétitions) 350 B avenue Jean Jaurès 69007 Lyon.

## Informations importantes saison 2019/2020—dossier médical arbitres

**Message aux Arbitres**  
**Saison 2019 – 2020**

**Important et à bien prendre en compte**

## Objet: Règlementation médicale pour l'obtention d'une licence arbitre



Conformément aux recommandations de ces spécialistes, les responsables concernés de la Commission Fédérale Médicale et de la Direction Médicale ont acté de l'évolution de la réglementation médicale pour tous les sportifs placés sous la responsabilité des instances fédérales, et ce, dès la saison 2019 / 2020.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation un arbitre de football devra être examiné tous les ans par un médecin du sport et faire contrôler sa vue par un ophtalmologiste lors de sa première année d'arbitrage en Ligue (cet examen devra être réalisé tous les 4 ans par les arbitres âgés de plus de 35 ans). Tout arbitre de football devra réaliser un électrocardiogramme (ECG) lors de sa première prise de licence puis une fois tous les 5 ans lorsqu'il aura dépassé l'âge de 35 ans (sauf avis contraire du cardiologue). Une épreuve à l'effort devra également être passée tous les 5 ans par l'arbitre âgé de plus de 35 ans.

Partant de ce constat scientifique, les experts ont donc acté de la nécessité d'ajouter cette échographie cardiaque au bilan médical de l'arbitre une fois dans sa carrière. Ainsi, un arbitre devra avoir réalisé une échographie cardiaque dans les 3 ans qui suivront sa première prise de licence ou dans les 3 ans qui suivront la prise de sa prochaine licence. Par ailleurs, si un arbitre aura déjà réalisé une échographie cardiaque au cours de sa vie, il n'aura bien évidemment pas besoin de refaire cet examen, et ce quel que soit la période au cours de laquelle cet examen aura été réalisé. Il suffira alors à l'arbitre concerné de pouvoir justifier des résultats de cette échographie.

### Pour une compréhension Générale

**TOUS LES ARBITRES AURONT 3 SAISONS AU MAXIMUM pour faire l'examen médical OBLIGATOIRE  
L'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE  
Sans cet examen médical, Pas de licence validée**

### Courriers

- Club du FC CHAMBOTTE, courrier faisant suite au match de coupe de Savoie en U20 du 08 juin 2019
- Club de l'ENTENTE SPORTIVE DRUMETTAZ MOUXY, coordonnées du Président du club
- M. Muhammet GUNES (CHAMBERY SPORT 73), changement du District de SAVOIE vers le District de PAYS de GEX-HAUTE SAVOIE

# Comptes-Rendus

-M. Vincent BAYLOT, annonce que sur la saison à venir, il ne représentera plus le club d'AIX FC

## Condoléances

Les membres de la Commission des Arbitres de SAVOIE, son Président  
présentent leurs sincères condoléances à nos collègues  
Mrs DUFONTENTY (Benoît, Gille, Hugues, Tanguy)  
Suite au décès d'un membre de leur famille

## Dossiers arbitres—Saison 2019-2020

### Dossiers reçus :

- M. Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), **Manque dossier Médical**
- M. Alphonse LOMBARD (CŒUR DE SAVOIE), dossier complet
- M. Kamal GHAZI-FAKHR (LA MOTTE SERVOLEX), **Manque cotisation Caisse de Solidarité**
- M. Yousef LAHMIDI (STE HELENE), dossier complet

## U.N.A.F.

### Résultats de la tombola—Congrès d'Evian 2019 Liste des résultats concernant la Savoie—Plusieurs gagnants

- AIT KOUYA A arbitre gagne un micro onde
- GRIMAUD FX ancien arbitre gagne un aspirateur de table
- NAGEL René ancien arbitre gagne une paire de boules de pétanque
- PALMIERI Annie épouse d'un ancien arbitre une enceinte Bluetooth
- GUNES Muhammet gagne une poêle Téfal

Bravo aux gagnants.

## COMMISSION STATUT ARBITRAGE

17 Juin 2019

### Compte-rendu de la réunion du 11 Juin 2019

Président : Denis CRESTEE

# Comptes-Rendus

Présents : Daniel DESMARIEUX - Daniel MAILLAND-ROSSET - Claude XAIS- Luc ALIX - Patrick GALLET

Excusés : DUPAYS Christophe- Jérôme FALETTI

## INFORMATIONS AUX CLUBS

### Obligations des clubs

NATIONAL 3 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs  
Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs  
Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur  
Régional 3 ou niveau supérieur de District : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur

-Équipe Régional et Régional 2 Futsal: 1 arbitre spécifique futsal (Les clubs futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11

- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes jeunes et autres championnats féminins: 1 arbitre

- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre

- Dernier niveau de district : pas d'obligation

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

#### **A. Clubs dont une ou plusieurs équipes disputent :**

- a) le championnat national des U19
- b) le championnat national des U17
- c) L'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par trois arbitres) : U 19, U 17, U 16 ou U 15,  
⇒ 2 JEUNES ARBITRES

#### **A. Clubs dont une ou plusieurs équipes disputent :**

- a) Le championnat de Ligue suivants (dirigé par un arbitre) : U 18, U 17, U 16, ou U 15,
- b) L'un des championnats de Ligue suivants : U 15 ou U 14 à compter de la saison 2019/2020
- c) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)**  
⇒ **1 Jeune Arbitre**

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres

**Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.**

Nota:

Pour représenter le club au statut aggravé de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 au moins à 21 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée.

#### **GATEGORIE D'ARBITRES**

TRES JEUNE ARBITRE : de 13 et 14 ans

JEUNE ARBITRE : de 15 à 23 ans

ARBITRE MAJEUR : de 18 à 23 ans.

ARBITRE ADULTE : de 23 et plus

## **Article 34**

1. Les arbitres ont obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

*Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées minimum à diriger est de 18 pour les arbitres séniors et 15 pour les jeunes arbitres (1 journée va du lundi au dimanche inclus) dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de championnat.*

*Date limite des examens théoriques:*

*Adultes et Jeunes Arbitres: 31 janvier de la saison en cours, sachant qu'après leur réussite, il devront représenter leur club, diriger 9 journées minimum pour un arbitre sénior et 7 journées minimum pour un jeune arbitre sauf impossibilité laissée à l'appréciation de la commission compétente.*

2. Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

**Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitre sur une saison.**

S'il n'a pas satisfait à l'obligation de nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

## **Encouragement au recrutement d'arbitres féminines:**

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amenée lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet "mutation" dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisées par la LAuRAFoot.

Les listes des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

## **Situation des clubs au 11 juin 2019**

## **Article 47 : Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières. Les sanctions sportives suivantes sont appliquées à, l'exception des équipes participant aux Championnat de Ligue 1, Ligue 2 et National :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15** juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15** juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15** juin en troisième année d'infraction, la saison suivante, le nombre joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

# Comptes-Rendus

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée de cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

**2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du paragraphe 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.**

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs muté ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées.

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

- Comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle.

- Comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

Clubs	Obligation du club	Arbitres Majeurs ou Seniors manquants	Années d'infraction	Equipe pénalisée	Mutations autorisées saison 2019/2020
MARTHOD	1	1	2	D 4	2
BIOLLAY PRO	2	2	2	D 1	2
MERCURY	2	1	2	D 1	2
MONTAGNY	1	1	2	D 4	2
QUEIGE BEAUFORT	1	1	1	D 4	4
LE PONT FC	1	1	1	D 4	4
ALBERTVILLE	2	1	1	D 1	4
CHAMBÉRY SPORT 73	2	1	1	D 1	4

**La sanction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe SENIOR ou JEUNES hiérarchiquement la plus élevée.**

**Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction.**

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

# Comptes-Rendus

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

## OBLIGATION DES CLUBS

### Article 46: Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes:

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant:

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régionale 1 : 180 €
- Championnat Régionale 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprises et Féminines Régionaux, autres de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : 50 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Club	Montant
ALBERTVILLE	50 Euros
CHAMBERY SPORT 73	50 Euros

**Amendes aux clubs en date du 11 Juin 2019**

### Clubs de Ligue :

Les clubs de Ligue sont gérés par celle-ci et ne figurent pas sur ces différents tableaux, ils devront se référer au journal LAURAFOOT pour connaître leur position aussi bien au Statut Fédéral qu'au Statut Aggravé qui concerne les clubs des jeunes engagés en Championnat Nationale ou Ligue.

## CATEGORIE D'AGE

STATUT DE L'ARBITRAGE (article 41 FFF et 14 LRAF)

# Comptes-Rendus

SENIORS : de 23 ans à plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison  
JEUNE : de 13 ans à 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison

**Il faut lire le 1<sup>er</sup> janvier au début de la saison de foot au moment de la signature de la licence**

## **POUR LE STATUT**

A partir de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier un jeune arbitre devient (jeune majeur) pour le club ;  
Il peut remplacer pour le statut de l'arbitrage un senior à condition de faire la demande à la CDA en début de saison.

La CDA donnera son accord à l'issue du contrôle, cet arbitre deviendra (jeune senior) et arbitrera en (senior).

Les arbitres jeunes et (jeunes majeurs) doivent arbitrer 15 matchs.

Les jeunes seniors doivent arbitrer 18 matchs

9 matchs pour une nomination au 31/01, dans le cas contraire l'arbitre n'est pas représentatif de son club

## **RAPPEL DES OBLIGATIONS DES ARBITRES**

Pour couvrir le Club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, le nombre de journées est de 18 (9 pour une nomination au 31/01) dont 1 obligatoirement comprise dans les 2 dernières journées de Championnat. Dans le cas contraire, l'arbitre n'est plus représentatif de son club.

**Pour les joueurs arbitres, c'est le total des obligations qui doit être couvert par 2 joueurs arbitres pour représenter un arbitre.**

## **Arbitres en infraction**

### **Article 34 :**

1. Les arbitres ont obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre est fixé chaque saison pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage
2. Si, au 1er juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. S'il n'a pas satisfait à l'obligation de nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

### **Arbitres en infraction:**

DHAOU Issam	ALBERTVILLE
CONDEMINE Joseph	BAUGES F.C.
AMELLAL Karim	Hte TARENTEISE
PAGUEU Mélissa	LAISSAUD F.C.
LAMROUS Illes	COGNIN SPORTS
BENONI Emeric	COGNIN SPORTS
PROST Joël	LA BRIDOIRE A.S.
N'GUEWO-NGANMEGNI Armand	LA MOTTE U.S.
GERARD Mathieu	LA RAVOIRE U.S.
YILMAZ Mehmet	LA ROCHETTE
BEJI Ylan	BIOLLAY PRO
TRUTALLI Marian	MODANE U.S.
PASQUIER Adam	ST JULIEN
LEGER Nicolas	Ste HELENE
ANDESSLAMI Mustapha	St PIERRE SPORTS
ACARER Egin	YENNE C.A.

# Comptes-Rendus

**En application de l' Article 34, les arbitres suivants sont radiés du corps arbitral:**

**AYNUR Ertekim  
TOUMI Shbi**

**CHAMBERY SPORT 73  
LA RAVOIRE U.S.**

## **Demande de mutations supplémentaires**

### **Article 45:**

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un, arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « Mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisée pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour tout la saison avant le début des compétitions.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet du District

<b>VAL D'HYERES</b>	<b>1 Muté supplémentaire</b>
<b>LA RAVOIRE</b>	<b>1 Muté supplémentaire</b>

Les mutés supplémentaires sont autorisés **UNIQUEMENT** en championnat de Ligue, de District, Coupe de France (les 6 premiers tours) et en coupe Rhône-Alpes.

### **RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES CLUBS**

#### **RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS LICENCES ARBITRES (2019-2020)**

La Commission rappelle à tous les clubs **qu'ils ont jusqu'au 31/08/2019** pour enregistrer les licences de leurs arbitres, couvrant ainsi leurs clubs au Statut de l'Arbitrage. Passée cette date, vos arbitres deviendront INDEPENDANTS pour la saison 2019-2020.

A ce jour **08** clubs (District) ne sont pas en règle avec le Statut de l'Arbitrage.

## **COMMISSION de DISCIPLINE**

*(voir en annexe tableau récapitulatif de la situation des clubs)*

# Comptes-Rendus

## Réunion du lundi 17 juin 2019

**Présents** : Pascal ELHOMBRE – Patrick GALLET – Magalie JULLIARD  
Gérard BOUVIER – Mohamed DAIF - Jean GENIER – Mario LAURENCIN  
**Excusés** : Daniel BARTHOLOME - Michèle BOUVET  
**Absente** : Françoise SIMON

### Courrier

Réception rapport M Alain SALINO, président de la commission des Coupes du District de Savoie : rapport écrit suite à la finale Coupe Dupuy, Drumettaz-Mouxy/Chartreuse, du samedi 1<sup>er</sup> juin. Rapport hors délai.

### Note aux clubs

**Les matchs de D3 Poule A et D5 Poule A, le président de la C.D n'a pas pris part aux décisions.**

**La commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est possible de venir consulter les rapports d'arbitres, le lundi, au District de Savoie de Football, entre 17 heures et 18 heures, en présence d'un membre de la commission de discipline.**

**La commission de discipline rappelle et insiste sur le point suivant : tout courrier envoyé doit être identifié avec l'en-tête du club.**

**Du fait des changements d'appellation de la F.F.F. des statuts et règlements, le District de Savoie modifie ses codes sanctions.**

**Attention, les sanctions avec « + automatique » deviennent « dont automatique », mais le nombre de match reste inchangé.**

**(exemple : 2MF + auto devient 3MF dont auto).**

### Information

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

*(voir page suivante)*

# Comptes-Rendus

## Extractions sanctions suspensions fermes- Com. Discipline 17 juin 2019

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
17/06/2019	D4	Joueur	ENT.S. CHANAZ	19/05/2019	4 MF dont Auto	20/05/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	08/06/2019	1 Match Ferme	24/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	08/06/2019	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	08/06/2019	5 MF dont Auto	09/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Dirigeant	F. C. CHAMBOTTE	08/06/2019	6 Matches Fermes	24/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	08/06/2019	1 Match Ferme	24/06/2019
17/06/2019	COUPE CLARET U15	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	08/06/2019	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	08/06/2019	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/06/2019
17/06/2019	COUPE TRIQUET U20	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	08/06/2019	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/06/2019
17/06/2019	COUPE R. TRONCY U17	Joueur	GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE	08/06/2019	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/06/2019
17/06/2019	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	19/05/2019	7 Matchs Fermes dont Auto	20/05/2019
17/06/2019	D4	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	19/05/2019	4 Matches Fermes	24/06/2019

-----

## Annexes de ce Foot Savoie

- *Amendes*
- *Tableaux Statut Arbitrage*
- *Infos clubs*